



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E177216

VALABLE JUSQU'AU 27/03/2025

ÉDITÉ LE 19/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/09/2018

Forme juridique : ART

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC PAU

Siret : 419 469 515 00029

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 164016498Z001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 164016498Z001

Situation fiscale et sociale : A jour au 10/03/2024

Raison sociale : TICOULET PATRICK

7 CHE BARRERE  
64150 VIELLESEGURE

Téléphone : 06 70 88 14 22

Portable :

Site Internet :

E-mail : ticoulet.plombier@gmail.com

Responsabilité légale :

TICOULET PATRICK ARTISAN

Fax :

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	21/01/2021
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	21/01/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	21/01/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE PAU  
TECHNOPOLE HELIOPARC  
2 AVENUE PIERRE ANGOT  
CS 8011  
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.